

# République de Guinée



**Travail - Justice - Solidarité**

**Discours de présentation des réponses de la Guinée aux recommandations de l'EPU.  
Par Monsieur DIABY Khalifa Gassama, Ministre des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques de la République de Guinée, à l'occasion de la 29ème session du conseil des droits de l'homme.**

*Genève, 24 Juin 2015*

- **Monsieur le Président,**
- **Chers délégués,**
- **Mesdames, Messieurs,**

C'est un honneur pour moi et un plaisir responsable de prendre la parole devant ce conseil pour vous signifier la position officielle de mon pays suite aux recommandations qui lui ont été faites lors de son passage en janvier 2015 pour son Examen Périodique Universel

Monsieur le Président;

Mesdames et Messieurs les délégués,

Il vous souviendra que lors notre passage pour le deuxième examen périodique universel en janvier de cette année, les pays membres de cette assemblée ont significativement contribué à soutenir notre pays dans son indispensable processus de démocratisation à travers non seulement des contributions positives mais aussi et surtout des recommandations utiles et légitimes.

A cette occasion, 194 recommandations ont été adressées à mon pays en vue non seulement de consolider ses acquis mais aussi lui permettre de poursuivre les réformes indispensables pour la construction d'un Etat de droit parfaitement respectueux des droits humains et d'un environnement à même de favoriser la jouissance de ces droits et libertés.

Ma délégation et moi avons alors estimé qu'il était opportun, malgré le plein pouvoir dont nous étions détenteurs, de nous référer à tous les acteurs institutionnels, politiques et sociaux avant de nous prononcer sur les différentes recommandations.

Ainsi à notre retour en Guinée, nous avons mené une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur les recommandations faites afin de permettre à chacun des acteurs de mieux les comprendre, les intégrer et de se sentir ainsi concerner par leur mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que nous avons fait deux (2) communications devant le conseil des ministres en mars et en mai de cette année. Au cours de ces conseils, les membres du gouvernement ont largement et profondément débattu des dites recommandations.

Le gouvernement a reconnu l'utilité, l'importance et la légitimité de celles-ci et a salué la contribution des Etats membres à travers des recommandations pertinentes et salutaires afin d'inscrire définitivement la Guinée dans une dynamique de respect des droits humains à travers la mise en place d'une véritable politique publique de promotion et de protection des droits humains.

Ainsi après plusieurs heures de débats intenses et enrichissants mon gouvernement s'est prononcé sur l'ensemble des recommandations.

La position du gouvernement a été communiquée aux organisations de la société civile lors d'un atelier organisé par mon département à cet effet.

A cette occasion, les organisations de la société civile ont non seulement salué la démarche, mais elles ont aussi promis d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations acceptées.

C'est dans ce cadre qu'un **comité de suivi et d'évaluation** de la mise en œuvre des recommandations a été mis en place et composé des organisations de la société civile et des membres du comité interministériels en charge des droits de l'homme et notamment de la rédaction des rapports.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Le gouvernement de la République de Guinée me charge de vous transmettre sa disponibilité, son engagement et sa détermination à poursuivre ce travail. Ainsi, il s'engage par conséquent pour la mise en œuvre des recommandations acceptées.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Ainsi au titre des recommandations liées au procès du 28 septembre le gouvernement de la république réaffirme encore une fois de plus alléger les obstacles et difficultés et son engagement à tout faire pour que justice soit rendue aux victimes au moyen d'un procès juste et équitable. L'honneur et la crédibilité de notre pays en dépendent.

Au titre des recommandations liées aux réformes engagées notamment celles de la justice et de la sécurité, elles seront poursuivies et consolidées afin de rendre notre justice crédible et nos forces de défense respectueuses des droits humains, et de l'Etat de droit.

Sur les recommandations portant sur l'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes, mon gouvernement s'engage à poursuivre les réformes sociales, normatives et institutionnelles dans ce sens afin que les femmes soient protégées contre toutes les formes de violences. Cet engagement doit aussi s'adosser sur la sanction contre tous les auteurs de ces violences.

Au titre des recommandations portant sur les droits civils et politiques, le gouvernement de la république de Guinée réitère son engagement pour le respect effectif de ces droits afin de permettre à chaque guinéen et guinéenne d'en jouir pleinement dans les limites des lois notamment dans la perspective des prochaines élections un vaste travail de réformes culturelles et structurelles demeurent indispensables pour donner tout son sens à ce socle démocratique.

Concernant le processus de réconciliation, mon gouvernement vient de lancer les consultations nationales en vue de définir une démarche cohérente et appropriée dans le cadre d'une réconciliation inclusive et consensuelle.

Pour ce qui est de l'institution nationale indépendante des droits de l'homme, le gouvernement poursuit ses efforts non

seulement pour son opérationnalisation mais aussi pour sa conformité aux principes de Paris.

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter est conscient de l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre les recommandations qui lui ont été faites dans la perspective de son développement démocratique, économique et social. Car aucun développement ne saurait être durable s'il ne s'adosse pas sur le respect effectif des droits humains ; à travers un environnement sociale légale et stable.

Cependant au regard de la crise internationale d'une part et de crise sanitaire que connaît mon pays depuis l'apparition de l'épidémie hémorragique à virus Ebola d'autre, il est important que mon pays bénéficie de l'accompagnement de toute la communauté internationale afin de garantir à chaque citoyen et citoyenne et à chaque être vivant une vie de dignité, de justice. et de liberté

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le gouvernement de la République de Guinée réaffirmant son attachement aux valeurs démocratiques et de respect des droits humains reste cependant conscient du contexte culturel et sociologique.

Un contexte marqué par des fortes résistances structurelles institutionnelles et sociologiques. Dans ce contexte le schéma classique pour la construction d'un Etat de droit se trouve en contradiction avec les réalités sociales et culturelles. Ceci loin d'être une excuse doit être intégrée pour mieux les affronter et les dépasser.

C'est pourquoi mon gouvernement note les recommandations portant sur les LGBT et l'abolition de la peine de mort.

Il reste entendu que cette position ne saurait être définitive, car le rôle fondamental de tout gouvernement reste la protection de sa population à travers la garantie pour tous de jouir de leurs droits et de leurs libertés

Dans cette perspective, les campagnes de sensibilisation seront poursuivies et l'ouverture d'un débat national sur la peine de mort est et demeure la seule alternative afin d'aboutir à l'abolition de la peine de mort. Je tiens à noter que le projet de révision du code pénal a déjà proposé cette abolition, les prochaines sessions parlementaires seront l'occasion du débat sur cette question.

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les délégués;

L'évidence des défis en matière des Droits de l'homme dans notre pays n'est pas à discuter. La complexité de la problématique au regard de la fragilité des institutions publiques, de l'ambiguïté des jeux politiques et des résistances socioculturelles, n'est plus à démontrer.

Cependant, cet impératif s'impose aux gouvernants. La bataille sera longue et difficile mais elle doit être portée avec courage, détermination et ténacité

L'absolue condition de la paix et de la justice demeure les droits de l'homme. Le combat pour leur effectivité est un combat pour la dignité humaine, pour la liberté et pour la justice pour chaque citoyen guinéen et chaque personne vivant en Guinée.

Mon gouvernement entend mener ce combat car la dynamique enclenchée est irréversible

Il reste entendu que toute la problématique dans notre pays, c'est-à-dire dans une société en transition démocratique, et d'abord un défi socio-structurel qui implique une approche holistique et la mise en place d'une politique publique d'éducation, de formation et de sensibilisation.

Elle est aussi l'expression d'un besoin institutionnel car il ne saurait y avoir de droit sans Etat. Et cet Etat qui reste à construire, il nous le faut légitime, stable, impartiale et neutre dans le cadre de ces missions de services publiques à travers l'expression d'une autorité légale, démocratique et effective.

C'est pourquoi dans cette perspective, il nous faut renoncer au culturalisme paralysant et au mimétisme inefficace et inopérant.

D'où l'intérêt de ces recommandations à conditions qu'elles soient mises en œuvre tant sur le plan institutionnel, normatif et socio-culturel.

Nous nous y engageons

Dans cette bataille, puisque s'en est une, nous sollicitons le soutien et l'accompagnement de notre pays afin de mieux porter cette bataille au nom de l'humanité et notre peuple.

**Je vous remercie de votre attention soutenue.**

